

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 mars (17/03/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI,

Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme CAZORLA, (représentée par Romain LOPEZ), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Mme Claudine MATALA), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSEE :

Mme Danièle PAPUGA, **Conseillère Municipale**

Monsieur POMAREDE est nommé secrétaire de séance

03 – 17 mars 2022

3. Convention de groupement de commandes : fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, dictionnaires, papier reprographie.

Rapporteur : Stéphanie GAYET

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

Considérant la date d'expiration des marchés au 23 juillet 2022,

Considérant la nécessité de relancer une consultation pour les fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, papier reprographie et dictionnaires,

Considérant la volonté de constituer un groupement de commandes avec le CCAS,

Considérant le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

Considérant le rapport de Monsieur Romain LOPEZ, Maire, proposant de se prononcer sur :

- La création du groupement de commandes Ville/CCAS,
- Le projet de convention de groupement de commandes ~~passé avec le Centre Communal d'Action Sociale.~~

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale proposera le projet de convention lors de son conseil d'administration du 13 avril 2022 et validera les principes suivants :

- L'adhésion du CCAS au groupement de commande,
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec la Ville de Moissac et d'adhérer aux prestations suivantes :
 - Fournitures administratives,
 - Papier reprographie,
- L'autorisation à Madame MATALA, vice-présidente de signer la convention et d'en assurer l'exécution.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

APPROUVE la création du groupement de commandes Ville/CCAS,

APPROUVE que la Ville, représentée par Monsieur le Maire soit le coordonnateur du groupement de commande,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution.

Pour copie conforme

Moissac le 18 mars 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :